



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cumul emploi retraite

Question écrite n° 72583

## Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la situation des travailleurs handicapés âgés de plus de 60 ans. En effet, il apparaît que certains de ces travailleurs handicapés souhaitent parfois - et légitimement - poursuivre une activité professionnelle au-delà de 60 ans. Or il semble, qu'en cas de report d'ouverture de leur droit à la retraite, ils ne puissent plus bénéficier de leur pension d'invalidité. Pourtant, ce complément de salaire alloué aux travailleurs handicapés apparaissait comme un élément de nature à les inciter à poursuivre une activité professionnelle, en même temps qu'il garantissait pour ces travailleurs un moyen de garder toute leur place dans la société. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour faire en sorte que les travailleurs handicapés, poursuivant une activité au-delà de 60 ans, puissent continuer de bénéficier de leur pension d'invalidité initiale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72583

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2010, page 2308

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)